



Chef d'entreprise en cas d'incendie

Organisez l'alerte, les secours et l'évacuation des salariés



Afficher les consignes à suivre en cas d'incendie : pour tous et partout dans l'entreprise

Les consignes incendie doivent être placées, par niveau (sous-sol, rez-de-chaussée, étages), à proximité immédiate des escaliers ou sur la porte d'escalier ou près des ascenseurs, ou à tout autre endroit où elles pourront être vues facilement.

Elles doivent être remises à jour en cas d'évolution des zones de travail ou en cas de modifications des éléments portés sur les consignes.

L'affichage des consignes est obligatoire, il doit être visible de tous et rédigé de manière simple et concise. Elles sont communiquées à l'inspection du travail.



Le plan d'évacuation

Le plan d'évacuation doit être placé près des consignes à suivre en cas d'incendie, par niveau (sous-sol, rez-de-chaussée, étages), à proximité immédiate des escaliers et ascenseurs, ou sur la porte d'escalier, ou à tout autre endroit où il pourra être vu facilement.

Il comprend :

- Le plan du niveau ainsi que le repère où l'on se trouve
- Le fléchage des différents itinéraires d'évacuation et les issues de secours
- Le nom des responsables évacuation

Il indique l'emplacement :

- Des équipements de sécurité (extincteurs, boîtier bris de glace, alarme...)
- Des commandes de désenfumage
- Des coupures des énergies
- Des locaux techniques, des produits dangereux
- Des consignes en cas d'évacuation
- Du point de rassemblement

Le plan d'évacuation doit être remis à jour en cas d'évolution des zones de travail ou en cas de modifications des éléments portés sur les consignes.

Consignes à suivre en cas d'incendie (consignes au personnel)

Pour toute personne apercevant un début d'incendie

- Donnez l'alerte, déclenchez l'alarme la plus proche
- Gardez votre calme, appelez le numéro d'alerte (le 18 ou le 112)
- Spécifiez le type de problème (feu, explosion, fuite de gaz, accident, etc.), le nom et l'adresse exacts de l'entreprise, son téléphone, la localisation précise du sinistre (étage, local particulier, à proximité du stockage de produits chimiques, etc.), le nombre de personnes concernées. Attendre l'accord des pompiers avant de raccrocher.
- Si vous n'êtes pas le responsable incendie, prévenez-le ou alertez les personnes habilitées
- En restant prudent, attaquez le feu avec l'extincteur approprié le plus proche
- Organisez l'évacuation vers le point de rassemblement s'il n'y a pas de responsable d'évacuation

Lutte contre l'incendie, conduite à tenir

- Ne jamais mettre sa vie en danger
- Ne jamais essayer d'éteindre un feu de gaz (gaz naturel, butane, propane, etc.)
- Respecter une distance minimum de 3 m pour un extincteur à poudre et de 1 m pour un extincteur à mousse
- Diriger le jet d'extinction vers la base des flammes, jamais sur une fuite de gaz !
- En cas d'échec des moyens de première intervention, refermer la porte, et les fenêtres si elles sont accessibles sans risque, de la pièce où se trouve l'incendie et évacuer les lieux en fermant toutes les portes sur le trajet sans jamais les verrouiller

- Si le feu se trouve sur la voie d'évacuation et empêche la sortie, s'en éloigner en fermant toutes les portes sur le trajet et essayer de s'abriter si possible dans une pièce comportant une arrivée d'eau :
 - Boucher tous les interstices avec des serviettes mouillées et mouiller la porte
 - Boucher les orifices d'aération pour empêcher la fumée d'entrer dans la pièce
 - S'allonger sur le sol pour respirer le plus longtemps possible de l'air frais
 - Placer devant le nez et la bouche, un tissu mouillé

Evacuation des lieux

- Ne pas paniquer, garder son calme
- S'il y a des personnes handicapées ou à mobilité réduite les faire prendre en charge par du personnel habilité
- Dès que l'alerte retentit dirigez-vous calmement vers l'issue de secours la plus proche. Ne retournez pas aux vestiaires ou aux postes de travail.
- Ne jamais emprunter les ascenseurs ou les monte-charges pour évacuer
- Ne jamais s'aventurer dans la fumée (risque de se perdre en l'absence de repères, risques de brûlures externes et internes, d'asphyxie)
- Toujours se diriger vers la sortie et les issues de secours, ne jamais revenir vers l'origine de l'incendie
- Toujours toucher une porte avant de l'ouvrir. Si elle est brûlante ne pas l'ouvrir et utiliser un autre itinéraire de sortie
- Toujours ouvrir les portes avec précaution : les refermer s'il existe une pression ou si la zone derrière la porte est enfumée
- Toujours refermer toutes les portes ouvertes sans jamais les verrouiller
- Evacuer en rampant ou se rapprocher le plus possible du sol s'il y a une fumée importante
- Rejoignez le point de rassemblement
- S'assurer que tous les occupants proches évacuent en même temps que vous
- Au point de rassemblement, s'assurer que tous vos collègues sont bien présents
- Signaler aux secours toute personne absente

Matériel de lutte contre l'incendie

- Faites installer une alarme sonore, en plusieurs endroits si nécessaire, accessible et connue de tous
- Vérifier ou faire vérifier régulièrement les extincteurs et le matériel incendie par votre fournisseur

Les matières et produits inflammables et/ou explosifs

- Stocker les matières dangereuses dans une armoire ou un local prévus à cet effet
- Signaliser la zone des matières dangereuses par l'affichage de panneaux de danger appropriés et renforcer les consignes de sécurité autour de cette zone de stockage (personnel autorisé, consignes au personnel...)
- S'assurer que tous les produits inflammables ou explosifs sont étiquetés
- Contrôler régulièrement l'armoire (ou le local) des produits dangereux
- Indiquer l'emplacement de l'armoire (ou du local) des matières dangereuses sur le plan d'évacuation

La formation et l'information des salariés sur la prévention des risques incendie

- Se rapprocher des professionnels du feu pour informer et former vos salariés
- Nommer et former un salarié responsable de l'évacuation en cas d'incendie
- Former les salariés à la sécurité incendie et à l'utilisation des matières inflammables, si nécessaire, et effectuer régulièrement des contrôles des connaissances
- Former les salariés aux consignes de sécurité et à l'utilisation du matériel de lutte contre l'incendie
- Veiller particulièrement à la formation des nouveaux salariés et des apprentis
- Organiser régulièrement des exercices d'évacuation avec les salariés et l'encadrement

Le responsable sécurité incendie et/ou de l'évacuation

- Il est le cœur de votre prévention des risques incendie, sa formation doit donc être approfondie et réalisée par des professionnels du feu
- C'est lui qui organise l'évacuation, guide les salariés vers les sorties, coupe l'électricité et le gaz pour limiter l'incendie, s'assure que tout le monde est présent au point de rassemblement, etc.
- Il met en place et organise la procédure d'évacuation des personnes handicapées ou à mobilité réduite

La législation

Voir la fiche juridique n° 6 : La protection contre les incendies - l'évacuation des locaux

A noter

- Cette fiche pratique constitue une synthèse qui doit être adaptée aux risques encourus dans votre entreprise
- Il est indispensable d'approfondir vos connaissances en matière d'évaluation et de prévention des risques
- Documentations à destination des salariés : **Conduite à tenir en cas d'incendie** et **Fermez la porte !** brochure des Sapeurs Pompiers de Paris.